Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC183.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

INNOVATION ET EMPLOI

3EME APPEL A PROJETS "LAB CLUSTER TERRITOIRE INTELLIGENT", SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'ATTRIBUTION D'AIDE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.
Enjeu : Développer l'innovation technologique, territoriale et sociale. Construire un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé son 3ème appel à projets « Lab Cluster Territoire Intelligent » qui est l'un des outils phares du programme INNOVARIUM, programme destiné à accompagner le déploiement de l'écosystème d'innovation du territoire. Cet appel à projets a pour objectif de soutenir l'innovation, en permettant à des entreprises implantées sur le territoire d'expérimenter leurs nouvelles technologies avant une mise sur le marché avec la Communauté d'Agglomération, ses communes et ses partenaires.

Par délibération n°2025/CC180 du 16 décembre 2025, le Conseil communautaire a désigné pour le 3ème appel à projets "Lab Cluster Territoire Intelligent », 5 lauréats : Mov'NTec et Bioteos, Bee Cases, 2DSLAB, Bathy Drone Solutions et Memento Booth.

A travers ce dispositifs, les lauréats bénéficient :
- D'une subvention d'un montant maximal de 10 000 €, limitée à 40 % de l'assiette de dépenses éligibles. Cette subvention est octroyée à travers le dispositif « Bourse de l'innovation » défini dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Régional relative au financement des entreprises ;
- D'un accompagnement d'une équipe ressource autour du projet, composée de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et de ses partenaires ;
- D'un accompagnement à la communication avec la réalisation d'actions destinées à valoriser leur projet et l'impact associé pour le territoire.

L'accompagnement ainsi engagé est formalisé au travers d'une convention prévoyant initialement la réalisation des expérimentations sur une durée de 6 mois. Les différentes expérimentations ayant pris du retard dans le cadre de leur mise en œuvre, il est proposé de prolonger la durée de ces expérimentions jusqu'au 31 décembre 2026. Il convient ainsi de faire signer des avenants aux conventions d'attribution d'aide.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les avenants aux conventions d'attribution d'aide dans le cadre de son 3ème appel à projets « Lab Cluster Territoire Intelligent. »

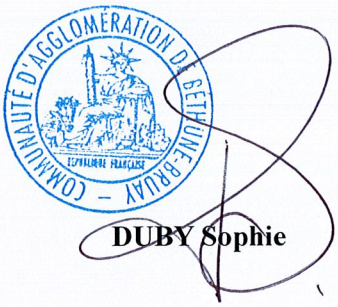
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les avenants aux conventions d'attribution d'aide dans le cadre de son 3ème appel à projets « Lab Cluster Territoire Intelligent.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2026

Et de la publication le : 25 SEP. 2026
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVENANT N°1 à la Convention de l'aide « Bourse à l'innovation, dispositif Lab Cluster Territoire Intelligent » sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

---

ENTRE :

Entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier GACQUERRE

Et la Société « Movntec » ayant son siège à Zone Industrielle de Ruitz Secteur les Hallots, Rue des Dames 62620 Ruitz inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 914 599 386, représentée par son Président, Monsieur Francis KOPP

Et la Société « Bioteos » ayant son siège à 59 rue de l'Union, 59200 Tourcoing inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 900 963 075, représentée par son Président, Monsieur Romain DHENIN

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane porte une politique d'innovation volontariste et de soutien aux entreprises.

Dans ce cadre, l'agglomération a déployé sur son territoire la dynamique « Innovarium », véritable outil de développement économique et d'accompagnement de mise en place d'innovations.

Le territoire de Béthune-Bruay se caractérise par la présence sur son territoire de nombreuses PME industrielles et de plusieurs laboratoires et centres techniques. Au travers d'évènements ciblés et de campagnes de communication spécifiques, ce programme permet ainsi de les valoriser et de les positionner en appui au développement de projets innovants et/ou de l'implantation de start-up sur le territoire. Il s'accompagne d'une boîte à outils complète facilitant le développement de ces projets (incubateurs, accélérateurs, POC, bourse à l'innovation, fonds d'amorçage, offres d'implantation…) et de différents partenariats stratégiques permettant de les consolider suivant leurs besoins.

Ce dispositif se compose de plusieurs entités :

- Le territoire intelligent dont l'objectif est d'engager le territoire dans des dynamiques innovantes au travers d'un laboratoire d'innovation territorial, une feuille de route numérique
- La boîte à outils dont l'objectif est d'accompagner et soutenir la création d'acteurs innovants sur le territoire. Les outils sont un incubateur d'entreprises innovantes (accélérateur REV3), le fonds d'amorçage FIRA à destination d'entreprises innovantes, la bourse à l'innovation avec notamment des expérimentations innovantes (des POC : preuves par concept) au travers du dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent »
- Le programme Innovarium dont les objectifs sont la valorisation des savoirs-faires industriels et numérique du territoire, l'appui à l'industrialisation de startups et l'accompagnement de projets innovants, et enfin la promotion économique du territoire

La bourse à l'innovation est un outil de financement au service des entreprises, associations ayant une activité économique et porteurs de projets du territoire.

L'objectif de la bourse à l'innovation est d'accompagner financièrement un projet, au cours de ses différentes phases :

- Sa faisabilité pour valider l'opportunité technique, technologique et économique
- Son développement pour conduire les travaux de développement et de prototypage
- Son expérimentation pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation et de l'adaptation du tissu économique et à accélérer la mise en œuvre des projets vitrines du territoire.

Le dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent », permet ainsi la réalisation de la phase d'expérimentation d'un projet avant sa mise sur le marché en lien avec les services de la

Communauté d'Agglomération, une ou des communes ou des partenaires de la Communauté d'Agglomération.

Sont éligibles les bénéficiaires implantés (entreprises en création ou créées) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Concernant les porteurs de projets, le projet doit être au moins domicilié sur le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour pouvoir bénéficier de l'aide.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,
Le

L'entreprise Movntec	L'entreprise Bioteos	Par délégation du Président, la Conseillère déléguée en charge de l'innovation et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération, Mme Sophie DUBY

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVENANT N°1 à la Convention de l'aide « Bourse à l'innovation, dispositif Lab Cluster Territoire Intelligent » sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

---

ENTRE :

Entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier GACQUERRE

Et La Société « Bee Cases » ayant son siège 238 rue d'Arras 62580 Bailleul-Sir-Berthoult et domiciliée au Centre Fleming, rue Fleming 62400 Béthune inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 913 095 188, représentée par son Président, M. Bruno LEBLANC

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane porte une politique d'innovation volontariste et de soutien aux entreprises.

Dans ce cadre, l'agglomération a déployé sur son territoire la dynamique « Innovarium », véritable outil de développement économique et d'accompagnement de mise en place d'innovations.

Le territoire de Béthune-Bruay se caractérise par la présence sur son territoire de nombreuses PME industrielles et de plusieurs laboratoires et centres techniques. Au travers d'évènements ciblés et de campagnes de communication spécifiques, ce programme permet ainsi de les valoriser et de les positionner en appui au développement de projets innovants et/ou de l'implantation de start-up sur le territoire. Il s'accompagne d'une boîte à outils complète facilitant le développement de ces projets (incubateurs, accélérateurs, POC, bourse à l'innovation, fonds d'amorçage, offres d'implantation…) et de différents partenariats stratégiques permettant de les consolider suivant leurs besoins.

Ce dispositif se compose de plusieurs entités :

- Le territoire intelligent dont l'objectif est d'engager le territoire dans des dynamiques innovantes au travers d'un laboratoire d'innovation territorial, une feuille de route numérique
- La boîte à outils dont l'objectif est d'accompagner et soutenir la création d'acteurs innovants sur le territoire. Les outils sont un incubateur d'entreprises innovantes (accélérateur REV3), le fonds d'amorçage FIRA à destination d'entreprises innovantes, la bourse à l'innovation avec notamment des expérimentations innovantes (des POC : preuves par concept) au travers du dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent »
- Le programme Innovarium dont les objectifs sont la valorisation des savoirs-faires industriels et numérique du territoire, l'appui à l'industrialisation de startups et l'accompagnement de projets innovants, et enfin la promotion économique du territoire

La bourse à l'innovation est un outil de financement au service des entreprises, associations ayant une activité économique et porteurs de projets du territoire.

L'objectif de la bourse à l'innovation est d'accompagner financièrement un projet, au cours de ses différentes phases :

- Sa faisabilité pour valider l'opportunité technique, technologique et économique
- Son développement pour conduire les travaux de développement et de prototypage
- Son expérimentation pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation et de l'adaptation du tissu économique et à accélérer la mise en œuvre des projets vitrines du territoire.

Le dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent », permet ainsi la réalisation de la phase d'expérimentation d'un projet avant sa mise sur le marché en lien avec les services de la

Communauté d'Agglomération, une ou des communes ou des partenaires de la Communauté d'Agglomération.

Sont éligibles les bénéficiaires implantés (entreprises en création ou créées) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Concernant les porteurs de projets, le projet doit être au moins domicilié sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour pouvoir bénéficier de l'aide.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,
Le

L'entreprise Bee Cases

Par délégation du Président,
la Conseillère déléguée en charge de l'innovation
et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération,
Mme Sophie DUBY

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVENANT N°1 à la Convention de l'aide « Bourse à l'innovation, dispositif Lab Cluster Territoire Intelligent » sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

---

ENTRE :

Entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier GACQUERRE

Et la Société « 2DS Lab » ayant son siège à Technoparc Futura BP 186 62400 Béthune inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 894 416 619, représentée par son Président, Madame Florence DUHOUX

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane porte une politique d'innovation volontariste et de soutien aux entreprises.

Dans ce cadre, l'agglomération a déployé sur son territoire la dynamique « Innovarium », véritable outil de développement économique et d'accompagnement de mise en place d'innovations.

Le territoire de Béthune-Bruay se caractérise par la présence sur son territoire de nombreuses PME industrielles et de plusieurs laboratoires et centres techniques. Au travers d'évènements ciblés et de campagnes de communication spécifiques, ce programme permet ainsi de les valoriser et de les positionner en appui au développement de projets innovants et/ou de l'implantation de start-up sur le territoire. Il s'accompagne d'une boîte à outils complète facilitant le développement de ces projets (incubateurs, accélérateurs, POC, bourse à l'innovation, fonds d'amorçage, offres d'implantation…) et de différents partenariats stratégiques permettant de les consolider suivant leurs besoins.

Ce dispositif se compose de plusieurs entités :

- Le territoire intelligent dont l'objectif est d'engager le territoire dans des dynamiques innovantes au travers d'un laboratoire d'innovation territorial, une feuille de route numérique
- La boîte à outils dont l'objectif est d'accompagner et soutenir la création d'acteurs innovants sur le territoire. Les outils sont un incubateur d'entreprises innovantes (accélérateur REV3), le fonds d'amorçage FIRA à destination d'entreprises innovantes, la bourse à l'innovation avec notamment des expérimentations innovantes (des POC : preuves par concept) au travers du dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent »
- Le programme Innovarium dont les objectifs sont la valorisation des savoirs-faires industriels et numérique du territoire, l'appui à l'industrialisation de startups et l'accompagnement de projets innovants, et enfin la promotion économique du territoire

La bourse à l'innovation est un outil de financement au service des entreprises, associations ayant une activité économique et porteurs de projets du territoire.

L'objectif de la bourse à l'innovation est d'accompagner financièrement un projet, au cours de ses différentes phases :

- Sa faisabilité pour valider l'opportunité technique, technologique et économique
- Son développement pour conduire les travaux de développement et de prototypage
- Son expérimentation pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation et de l'adaptation du tissu économique et à accélérer la mise en œuvre des projets vitrines du territoire.

Le dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent », permet ainsi la réalisation de la phase d'expérimentation d'un projet avant sa mise sur le marché en lien avec les services de la

Communauté d'Agglomération, une ou des communes ou des partenaires de la Communauté d'Agglomération.

Sont éligibles les bénéficiaires implantés (entreprises en création ou créées) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Concernant les porteurs de projets, le projet doit être au moins domicilié sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour pouvoir bénéficier de l'aide.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,
Le

L'entreprise 2DS LAB

Par délégation du Président,
la Conseillère déléguée en charge de l'innovation et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération,
Mme Sophie DUBY

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVENANT N°1 à la Convention de l'aide « Bourse à l'innovation, dispositif Lab Cluster Territoire Intelligent » sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

---

ENTRE :

Entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier GACQUERRE

Et la Société Bathy Drone Solutions ayant son siège au 140 Rue Bocquet 62150 Gauchin-Légal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 838 519 395, représentée par son Président, Pierre-Yves LEMPIRE

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane porte une politique d'innovation volontariste et de soutien aux entreprises.

Dans ce cadre, l'agglomération a déployé sur son territoire la dynamique « Innovarium », véritable outil de développement économique et d'accompagnement de mise en place d'innovations.

Le territoire de Béthune-Bruay se caractérise par la présence sur son territoire de nombreuses PME industrielles et de plusieurs laboratoires et centres techniques. Au travers d'évènements ciblés et de campagnes de communication spécifiques, ce programme permet ainsi de les valoriser et de les positionner en appui au développement de projets innovants et/ou de l'implantation de start-up sur le territoire. Il s'accompagne d'une boîte à outils complète facilitant le développement de ces projets (incubateurs, accélérateurs, POC, bourse à l'innovation, fonds d'amorçage, offres d'implantation…) et de différents partenariats stratégiques permettant de les consolider suivant leurs besoins.

Ce dispositif se compose de plusieurs entités :

- Le territoire intelligent dont l'objectif est d'engager le territoire dans des dynamiques innovantes au travers d'un laboratoire d'innovation territorial, une feuille de route numérique
- La boîte à outils dont l'objectif est d'accompagner et soutenir la création d'acteurs innovants sur le territoire. Les outils sont un incubateur d'entreprises innovantes (accélérateur REV3), le fonds d'amorçage FIRA à destination d'entreprises innovantes, la bourse à l'innovation avec notamment des expérimentations innovantes (des POC : preuves par concept) au travers du dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent »
- Le programme Innovarium dont les objectifs sont la valorisation des savoirs-faires industriels et numérique du territoire, l'appui à l'industrialisation de startups et l'accompagnement de projets innovants, et enfin la promotion économique du territoire

La bourse à l'innovation est un outil de financement au service des entreprises, associations ayant une activité économique et porteurs de projets du territoire.

L'objectif de la bourse à l'innovation est d'accompagner financièrement un projet, au cours de ses différentes phases :

- Sa faisabilité pour valider l'opportunité technique, technologique et économique
- Son développement pour conduire les travaux de développement et de prototypage
- Son expérimentation pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation et de l'adaptation du tissu économique et à accélérer la mise en œuvre des projets vitrines du territoire.

Le dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent », permet ainsi la réalisation de la phase d'expérimentation d'un projet avant sa mise sur le marché en lien avec les services de la

Communauté d'Agglomération, une ou des communes ou des partenaires de la Communauté d'Agglomération.

Sont éligibles les bénéficiaires implantés (entreprises en création ou créées) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Concernant les porteurs de projets, le projet doit être au moins domicilié sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour pouvoir bénéficier de l'aide.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,
Le

L'entreprise Bathy Drone Solutions

Par délégation du Président,
la Conseillère déléguée en charge de l'innovation et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération,
Mme Sophie DUBY

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVENANT N°1 à la Convention de l'aide « Bourse à l'innovation, dispositif Lab Cluster Territoire Intelligent » sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

---

ENTRE :

Entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier GACQUERRE

Et la Société « Memento Booth » ayant son siège à 234 Rue des résidents 62980 Noyelles-lès-Vermelles inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Arras sous le numéro 983 715 889, représentée par son Président, Monsieur Romain MARTIN

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane porte une politique d'innovation volontariste et de soutien aux entreprises.

Dans ce cadre, l'agglomération a déployé sur son territoire la dynamique « Innovarium », véritable outil de développement économique et d'accompagnement de mise en place d'innovations.

Le territoire de Béthune-Bruay se caractérise par la présence sur son territoire de nombreuses PME industrielles et de plusieurs laboratoires et centres techniques. Au travers d'évènements ciblés et de campagnes de communication spécifiques, ce programme permet ainsi de les valoriser et de les positionner en appui au développement de projets innovants et/ou de l'implantation de start-up sur le territoire. Il s'accompagne d'une boîte à outils complète facilitant le développement de ces projets (incubateurs, accélérateurs, POC, bourse à l'innovation, fonds d'amorçage, offres d'implantation…) et de différents partenariats stratégiques permettant de les consolider suivant leurs besoins.

Ce dispositif se compose de plusieurs entités :

- Le territoire intelligent dont l'objectif est d'engager le territoire dans des dynamiques innovantes au travers d'un laboratoire d'innovation territorial, une feuille de route numérique
- La boîte à outils dont l'objectif est d'accompagner et soutenir la création d'acteurs innovants sur le territoire. Les outils sont un incubateur d'entreprises innovantes (accélérateur REV3), le fonds d'amorçage FIRA à destination d'entreprises innovantes, la bourse à l'innovation avec notamment des expérimentations innovantes (des POC : preuves par concept) au travers du dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent »
- Le programme Innovarium dont les objectifs sont la valorisation des savoirs-faires industriels et numérique du territoire, l'appui à l'industrialisation de startups et l'accompagnement de projets innovants, et enfin la promotion économique du territoire

La bourse à l'innovation est un outil de financement au service des entreprises, associations ayant une activité économique et porteurs de projets du territoire.

L'objectif de la bourse à l'innovation est d'accompagner financièrement un projet, au cours de ses différentes phases :

- Sa faisabilité pour valider l'opportunité technique, technologique et économique
- Son développement pour conduire les travaux de développement et de prototypage
- Son expérimentation pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation et de l'adaptation du tissu économique et à accélérer la mise en œuvre des projets vitrines du territoire.

Le dispositif « Lab Cluster Territoire Intelligent », permet ainsi la réalisation de la phase d'expérimentation d'un projet avant sa mise sur le marché en lien avec les services de la

Communauté d'Agglomération, une ou des communes ou des partenaires de la Communauté d'Agglomération.

Sont éligibles les bénéficiaires implantés (entreprises en création ou créées) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Concernant les porteurs de projets, le projet doit être au moins domicilié sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour pouvoir bénéficier de l'aide.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention :

- Dorénavant elle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions de la convention non identifiées et modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Béthune,
Le

L'entreprise Memento Booth	Par délégation du Président, la Conseillère déléguée en charge de l'innovation et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération, Mme Sophie DUBY